Imprimé le : 11.10.2024



AVIS.

Approbation du Plan d'affectation N°55.62C « Avenue Reller »

La Municipalité de Vevey informe que la Cheffe du département des institutions, du territoire et du sport (DITS) a approuvé, sous réserve des droits des tiers, le Plan d'affectation N°55.62C « Avenue Reller » en date du 08.10.2024.

Délai référendaire

Conformément à l'article 162, al.1, lettre c de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP; BLV 160.01) du 5 octobre 2021, la Municipalité fait afficher au pilier public les objets soumis au référendum dans les trois jours qui suivent la notification de leur approbation. La procédure de référendum en matière communale est régie aux art. 160 ss LEDP.

